« Que les diverses catégories de citoyens, ayant mis fin à leurs haines et à leurs discordes, s'entendent dans la justice et l'union fraternelle, qu'enfin les multitudes d'indigents obtiennent de leur travail le moyen de vivre honnêtement;

« Pour tout dire, que la paix tant désirée revienne dans toutes les âmes, dans les familles, dans chaque nation, dans la communauté

universelle des peuples...

« Nous vous invitons paternellement à vous rendre à Rome très nombreux, durant le cours de l'Année Sainte. Nous disons à Rome qui, pour les chrétiens de toute nation est une seconde patrie, où ils pourront vénérer le lieu de la sépulture du Prince des Apôtres, après son martyre, les hypogées sacrés des Témoins du Christ, les Basiliques illustres, où ils pourront voir aussi le Père commun qui, leur ouvrant les bras, aspire à leur venue de son cœur très aimant. »

Les citations qui suivent sont tirées de différents radio-messages

du Saint-Père :

« Pénétré de la dignité d'une tradition qui remonte au temps de notre prédécesseur Boniface VIII (1), en ouvrant, de trois coups de marteau, la Porte Sainte, Nous avons conscience d'accomplir non un acte purement traditionnel, mais un rite symbolique de haute portée, non seulement pour les chrétiens, mais pour toute l'humanité. Nous voudrions que ce triple coup résonne au fond des âmes de tous ceux qui ont des oreilles pour entendre. Année Sainte : Année de Dieu.

« L'Année Sainte devra se signaler comme l'Année du grand retour, l'Année du grand pardon, du moins dans la mesure où notre époque a été, même dans un passé récent, une époque d'apostasies et de fautes. »

Enfin, et c'est par là que je termine, mes bien chers Frères, cette série de citations opportune, le Pape demande qu'à l'exemple de l'amnistie spirituelle de l'Année Sainte accordée aux pécheurs, corresponde une amnistie temporelle largement ouverte par la justice des hommes.

« Jamais peut-être, dit le Saint-Père, dans son message de Noël dernier, jamais Année Sainte ne vint plus opportunément conseiller

la douceur, l'indulgence et le pardon d'homme à homme.

« Quand, en des temps récents, prenant pour motif une guerre malheureuse, se déchaînèrent des vagues de représailles inconnues jusqu'alors dans l'histoire, Notre cœur fut envahi d'une douleur amère... Que le Seigneur inspire des desseins de réconciliation et de concorde à tous ceux qui sont revêtus de responsabilités publiques... Que l'on mette fin à ces restes de lois exceptionnelles lesquelles ne concernent pas les délits de droit commun..., de même, nous supplions les Autorités supérieures des Etats d'exercer généreusement leur droit de grâce en faisant passer à l'effet, en l'occasion si solennelle et si propice de l'Année Sainte, ces adoucissements de la justice punitive qui sont prévus par les lois de tout pays civilisé. »

Et maintenant, mes bien chers Frères, votre évêque reprend la parole, selon le vœu de Pie XII, pour développer sa

⁽¹⁾ Année 1300.